

1. L'apprentissage en vedette - Ils ont dit...
2. Europe - François Cartron, Président de la section artisanale de la CGAD - Chiffres clés
3. Elections - Le printemps de l'artisanat - Nominations - Chiffres clés - Ils ont dit...
4. Les Brèves - L'agenda

Ils ont dit

“L'apprentissage doit trouver naturellement sa place, une place plus importante et une considération accrue, dans l'ensemble des dispositifs de formation et d'insertion professionnelle proposés aux jeunes... La réforme de l'apprentissage s'inscrit dans cette démarche offensive et volontariste pour que tous les jeunes aient accès à l'emploi et que les emplois disponibles puissent être pourvus.”

Le Président de la République le 13 janvier, lors de la cérémonie de la galette des rois et en présence des lauréats du meilleur jeune boulanger et jeune pâtissier de France.

“L'apprentissage apporte une réponse très adaptée, d'une part au besoin de qualification puis d'insertion professionnelle des jeunes et d'autre part, à la demande des entreprises de recruter des salariés qualifiés et rapidement employables... Le gouvernement mettra en oeuvre cette réforme en étroite collaboration avec les acteurs de l'apprentissage, parte-naires sociaux, réseaux consulaires, centres de formation et régions.”

Renaud Dutreil le 25 février à l'occasion de la présentation du Plan de modernisation de l'apprentissage.

L'apprentissage en vedette

Le volontarisme des pouvoirs publics en matière d'apprentissage, se traduira dans les mois à venir par un train de mesures destinées à valoriser et développer cette filière de formation.

Présenté en Conseil des ministres le 25 février, le Plan de modernisation de l'apprentissage fait partie de l'arsenal d'actions destinées à combattre le chômage des jeunes et les pénuries de main d'oeuvre. Il figurera d'ailleurs dans le projet de loi de mobilisation pour l'emploi qui doit être examiné au Parlement à la fin du printemps. Ces mesures répondent à quatre priorités. D'abord il s'agira de promouvoir l'apprentissage en améliorant l'information sur les métiers et en multipliant les occasions pour les jeunes d'entrer en contact avec les entreprises : stages, passeport de découverte des métiers pour les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}... Parallèlement, il est prévu de valoriser la condition d'apprenti, notamment par la création d'une prime au premier équipement et d'une carte d'apprenti sur le modèle de la carte d'étudiant. Le troisième volet de la réforme vise à améliorer la relation apprenti-maître d'apprentissage et à éviter les trop fréquentes ruptures de contrat. Le secrétaire d'Etat aux PME, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation, prévoit ainsi d'instaurer une période de “prise de contact” de quinze jours (non rémunérée) avant la signature du contrat d'apprentissage. Enfin, le Plan de modernisation tendra à simplifier et à rendre plus transparente la



collecte de la taxe d'apprentissage. En particulier, les exonérations de taxe qui sont sources de distorsions de concurrence au détriment des petites entreprises, devraient être supprimées.

Au total, l'UPA est satisfaite des intentions gouvernementales qui rejoignent en plusieurs points les priorités mises en avant par les représentants du secteur. L'objectif est de faire passer le nombre d'apprentis de 364.000 aujourd'hui à 500.000 à terme, une ambition tout à fait justifiée compte tenu des actuelles difficultés de recrutement rencontrées par les artisans et du contexte démographique défavorable qui se dessine. L'UPA continuera donc à accompagner le gouvernement dans sa volonté de moderniser l'apprentissage.

Chiffres clés



LES ENTREPRISES EN EUROPE

Selon les statistiques 2001, sur 19,5 millions d'entreprises dans les 15 Etats membres de l'Union :

- plus de 18 millions sont des "très petites entreprises" employant moins de 10 salariés,
- 1,2 million d'entreprises emploient entre 11 et 50 salariés (petites entreprises),
- 160.000 entreprises emploient entre 51 et 250 salariés (entreprises moyennes),
- 28.000 entreprises emploient plus de 250 salariés.

En outre, les "très petites entreprises" emploient le même nombre de salariés que les grandes, soit 39 millions.

IMPOTS

Les principaux impôts en France en 2003 se répartissent comme suit :

- sur un plan national, la TVA apporte 109 milliards d'euros de recettes, l'impôt sur le revenu, 53,3 milliards, l'impôt sur les sociétés, 35 milliards et la taxe sur les produits pétroliers, 24,3 milliards d'euros ;
- sur le plan local, la taxe professionnelle apporte 22,7 milliards d'euros de recettes aux collectivités, la taxe foncière sur les propriétés bâties, 15,8 milliards, la taxe d'habitation, 11,9 milliards et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 0,9 milliards d'euros.

Vers une meilleure prise en compte de la petite entreprise

Une bonne nouvelle peut en cacher une autre. Fin 2003 l'Europe annonçait la prorogation de deux ans de la mesure permettant aux Etats membres d'appliquer un taux réduit de TVA sur certains services, au profit notamment en France du secteur du bâtiment. Deux mois plus tard, alors que la demande du secteur de la restauration de bénéficier du même régime, ne semblait pas pouvoir aboutir, le gouvernement français annonçait une baisse des charges pour ces entreprises. Depuis le sommet tripartite (France, Allemagne, Royaume-Uni) du 18 février, au cours duquel nos voisins allemands ont rejoint la position française, on se prend même à espérer un retournement européen qui permettrait à la France d'appliquer un taux réduit de TVA sur les activités de restauration. Par ailleurs, plusieurs autres signes positifs pour les petites entreprises sont parvenus. Ainsi, les mêmes trois pays ont envoyé en janvier un courrier commun à la Commission européenne destiné au développement de l'esprit d'entreprise. Le travail de persuasion

des représentants français de l'artisanat n'aura pas été vain puisque parmi les objectifs figurent notamment les demandes suivantes :

- de "penser petit d'abord" dans l'élaboration des politiques destinées aux entreprises,
- d'orienter les financements de la Banque européenne de développement et du Fonds européen d'investissement vers les petites entreprises... De son côté, la Commission européenne a adopté le 11 février son programme sur l'esprit d'entreprise, pour des actions qui devraient être lancées en 2004 et 2005. On y retrouve la volonté d'instaurer un cadre réglementaire et administratif plus favorable aux petites et moyennes entreprises et l'engagement de mieux prendre en compte les avis formulés par les représentants de ces entreprises (l'UEAPME en l'occurrence). L'UPA qui déplorait jusqu'alors un certain aveuglement européen à l'égard de l'artisanat et des petites entreprises, constate avec satisfaction que les choses évoluent dans le bon sens.

BIOGRAPHIE

François Cartron, Président de la section artisanale de la CGAD



François Cartron, Président de la Confédération nationale de la pâtisserie, a été élu le 28 janvier dernier, Président de la section artisanale de la CGAD -Confédération générale de l'alimentation en détail-, succédant ainsi à Pierre Perrin appelé à la présidence de l'UPA. Marié et père de cinq enfants, François Cartron a

commencé sa carrière en obtenant son CAP pâtissier en 1954, avant de s'installer artisan pâtissier-confiseur-glacier-chocolatier-traiteur en 1967 à Vannes. D'abord Président du syndicat de la pâtisserie du Morbihan (1974-1982) puis de Bretagne, il est Président de la Confédération nationale et Vice-Président de la section artisanale de la CGAD depuis 2000. C'est également à cette date qu'il a fait son entrée au Conseil national de l'UPA. En tant que Président de la Commission Formation, c'est lui qui représentait l'UPA durant les nombreux mois de négociation sur la formation professionnelle aboutissant à l'accord du 20 septembre 2003. Il occupe aujourd'hui la 3^{ème} Vice-Présidence de l'UPA.

Taxe professionnelle et fiscalité locale

L'UPA a pris acte avec espoir de la déclaration du Président de la République annonçant une réforme de la taxe professionnelle et s'est félicitée de la décision d'exonérer de taxe professionnelle les nouveaux investissements pendant 18 mois. Le Conseil national a par ailleurs désigné Jean Lardin, 2ème Vice-Président, pour représenter l'UPA à la Commission installée par le Premier ministre en vue de préparer la réforme. Alors que de nombreux artisans restent marqués par la réforme de la patente en 1974, l'UPA veillera à ce que les chefs de petites entreprises ne soient pas au final pénalisés par le jeu d'un transfert de charges ou d'un alourdissement de la fiscalité locale.

Limitation de la pluriactivité agricole

Le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. A l'issue de cet examen, il y a lieu d'être rassuré quant aux avantages octroyés à la pluriactivité agricole et qui tendent à placer certains artisans en situation de concurrence déloyale. En effet, un amendement qui visait à faire passer de 30.000 à 100.000 euros, le plafond en deçà duquel les activités accessoires exercées par des agriculteurs peuvent bénéficier du régime fiscal applicable aux activités agricoles, a opportunément été rejeté par le ministre des Affaires rurales, Hervé Gaymard, et le Président de la Commission des Affaires économiques.

Baux commerciaux

"Le statut actuel du bail commercial a permis en France une évolution favorable du secteur du commerce et de l'artisanat et ne nécessite pas à l'évidence de modifications fondamentales." Cette intervention de Renaud Dutreil à l'occasion d'une réunion de la Commission Pelletier sur la réforme des baux commerciaux a suscité un courrier de remerciement du Président de l'UPA au secrétaire d'Etat, tant il est vrai que les réflexions qui avaient cours jusqu'alors sur le sujet étaient de nature à alarmer les représentants des entreprises artisanales et commerciales. Aujourd'hui, il est permis d'espérer que les dispositions qui fondent le bail commercial resteront intangibles, en particulier la durée minimale du bail de neuf années et le droit au renouvellement (propriété commerciale).

Plan anti-pénuries : top départ

La lutte contre les pénuries de main d'oeuvre (Brève n°134) est entrée dans sa phase active : après avoir consulté les préfets, François Fillon a lancé le 19 février un plan national visant à réduire de 100 000 le nombre d'offres d'emploi non pourvues. L'ANPE et l'AFPA seront principalement mises à contribution. La première devra notamment relever de trois points le taux de satisfaction des offres d'emploi, actuellement de 82%. La deuxième devra augmenter d'au moins 10% le nombre de personnes formées aux métiers qui peinent à recruter, en particulier la restauration, le bâtiment, les métiers de bouche et les services aux personnes.

Les mesures de simplification attendues

Selon le baromètre de l'Ifec (Institut français des experts-comptables) et des Mutuelles Mieux Etre, 70% des chefs d'entreprise estiment que la pratique du droit est trop complexe et que la réglementation s'est encore alourdie au cours des derniers mois. Ce sondage révèle également la faible notoriété des mesures de simplification annoncées par le gouvernement, notamment celle du titre emploi entreprise TEE. En revanche, les chefs d'entreprise se prononcent à une très large majorité pour la baisse des cotisations sociales.

L'agenda

19 FEVRIER

Conseil national de l'UPA.

Entretien entre le Président de l'UPA et Catherine Barbaroux, Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Entretien entre le Président de l'UPA et Xavier Sahut d'Izarn, Conseiller pour l'artisanat auprès du Premier ministre.

23 FEVRIER

Audition du Président de l'UPA accompagné de Jean Bellet et Patrick Liébus, par le ministre de la Santé, Jean-François Mattei, concernant la préparation de la réforme de l'assurance maladie.

24 FEVRIER

Audition du Président de l'UPA par le Directeur des entreprises commerciales, artisanales et de services -DECAS-, Jean-Christophe Martin.

Entretien entre le Président de l'UPA et la Directrice du Fonds de promotion et de communication de l'artisanat, Hélène Weber-Valade.

26 et 27 FEVRIER

Déplacement du Président de l'UPA à Berlin et La Haye avec le ministre de la Santé et plusieurs représentants des acteurs de l'assurance maladie.

29 FEVRIER

Participation du Président de l'UPA au Jubilé du Taste Fromage de France.

2 MARS

Entretien entre le président de l'UPA et Christian Charpy, Conseiller social auprès du Premier ministre.

Déplacement du Président de l'UPA au Salon de l'Agriculture.

3 MARS

Entretien entre le Président de l'UPA et François Chérèque, Secrétaire Général de la CFDT.



53, rue Ampère - 75017 Paris - Tél. : 01 47 63 31 31 - Fax : 01 47 63 31 10 - E-mail : UPA@wanadoo.fr